

député cherche à justifier un crime de forfaiture par un autre acte de malversation. Je ne sais pas bien la force de son argumentation.

M. ALEX. JOHNSTON : Je ne cherche nullement à justifier le vol des deniers publics.

M. LANCASTER : N'est-ce pas là ce dont il s'agit ?

M. ALEX. JOHNSTON : Sans doute, c'est là un sujet désagréable pour l'honorable député ; mais il serait parfaitement renseigné sur le vol des deniers publics, s'il eut siégé à côté du député de Toronto-nord, alors que le Gouvernement dont il faisait partie permettait toutes sortes de malversations.

M. LANCASTER : A-t-on dirigé des poursuites contre les auteurs de ces péculats ?

M. ALEX. JOHNSTON : Si l'honorable député eut siégé à côté du député de Toronto-nord à cette époque, il eut, sans doute loyalement approuvé l'affaire du pont Curran et autres scandales qui ont éclaté sous l'ancien régime.

A six heures, la séance est suspendue.

### Reprise de la Séance.

La Chambre reprend ses travaux à huit heures.

M. J. G. H. BERGERON : Au moment de la suspension de la séance, à six heures, le député du Cap-Breton (M. A. Johnston) pérorait encore et tout donnait lieu de croire qu'il poursuivrait ses observations. Il venait de faire allusion à l'affaire du pont Curran, et il comptait évidemment que quelques députés de la gauche lui donnerait la réplique.

Quelques MEMBRES : Aux voix ! aux voix !

M. BERGERON : Permettez. Je tiens à faire observer au Gouvernement que s'il tient à la prompt expédition des affaires publiques, d'ici à la fin de cette session, il faudra renoncer à la tactique adoptée cet après-midi. Le député de Toronto-nord (M. Foster) a découvert ce qui, à ses yeux, constitue un acte de malversation, commis par un fonctionnaire public dans une localité de l'Ouest ; or, au prix de bien des sacrifices, il a révélé le fait comme il en avait le devoir, à titre de membre de l'opposition. Le ministre a aussi présenté son pla doyer. Je le avec la dignité qui sied à un ministre d'Etat qui s'intéresse à la protection du trésor public, mais plutôt avec la chaleur et sur le ton d'un partisan politique. Le premier ministre a aussi présenté son plaidoyer. Je le savais bon avocat, mais j'ignorais qu'il pût apporter tant d'habileté à la défense d'une mauvaise cause ; et l'impression qui m'est restée, c'est qu'il connaît très peu le fond de la question. Puis, le député du Cap-Bre-

ton a pris la parole, non pour débattre le fond de la question, ni pour repousser l'accusation formulée par mon honorable collègue (M. Foster) mais pour lancer des invectives à son adresse. Voilà nombre d'années que je siége dans cette Chambre avec mon honorable collègue (M. Foster) et je puis affirmer qu'il n'est pas au pays d'hommes plus intègre et plus probe...

(Exclamations sur les sièges de la droite.)

Oui, je l'affirme, sans crainte de contradiction. Mon honorable collègue a été longtemps ministre d'Etat et jamais l'ombre même d'un soupçon n'a plané sur lui. Le député du Cap-Breton nous a dit les défaites subies par mon honorable collègue dans quelques comtés. En quoi cela intéresse-t-il la question ? De braves et intègres citoyens ont été repoussés par le peuple, et les candidats malheureux se trouvent parmi les conservateurs comme parmi les libéraux. Le premier ministre lui-même, un des hommes les plus populaires du parti libéral a mordu la poussière dans son propre comté. Le député du Cap-Breton nous a vanté la droiture et l'intégrité du Gouvernement et le désintéressement du parti au pouvoir.

Est-ce donc par l'économie des deniers publics que le parti libéral se distingue ? On le sait, sous le régime actuel, le chiffre des dépenses publiques est deux fois plus élevé qu'il ne l'était sous le régime précédent. Est-ce par la droiture et la sincérité ? Nous le savons, le parti libéral refuse d'accorder une enquête, lorsqu'il est porté des accusations. On le sait aussi, au cours des dix-huit années du régime conservateur, on ne peut signaler que deux faits dont le caractère condamnable ait été reconnu : le scandale McGreevy et l'affaire du pont Curran. L'honorable député (M. A. Johnston) est-il renseigné au sujet de l'affaire du pont Curran ?

M. A. JOHNSTON : Oui, parfaitement.

M. BERGERON : Il ne semble guère renseigné à cet égard. Je lui apprendrai que le gouvernement conservateur a établi une enquête sur cette affaire et qu'au cours de cette enquête, bien que les témoins fussent examinés par des avocats libéraux touchant une rétribution de \$100 par jour, il n'a pas été porté une seule accusation contre un seul des membres du cabinet ou un seul député aux Communes.

M. MACKENZIE : Et le coût du pont, qu'en dites-vous ?

M. BERGERON : Le coût de cette construction tient à nombre de circonstances. Voici la preuve qu'il n'y a pas eu de malversation dans cette affaire : le parti conservateur a dirigé des poursuites contre M. Saint-Louis, l'entrepreneur ; le gouvernement libéral lui-même a continué ces poursuites et l'affaire a été portée de tribunal en tribunal jusqu'au comité judiciaire du conseil

M. LANCASTER.